LISTE DE VERIFICATION AUDIT FSSC 22000 V6

ISO 220	ISO 22000:2018		Conforme		Remarque	
Clause	Exigence	Oui	Non	Mineur/ Majeur / Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC
4	Contexte de l'organisme					
4.1	Compréhension de l'organisme et son contexte					
4.2	Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées					
4.3	Détermination du périmètre d'application du système de management de la sécurité des denrées alimentaires					
4.4	Système de management de la qualité/sécurité des denrées alimentaires					
Résumé	š :					

ISO 22000:2018		Conforme		Grade	Remarque	
Clause	Exigence	Oui	Non	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC
5	Leadership					
5.1	Leadership et engagement					
5.2	Politique					
5.2.1	Etablissement de la politique relative à la sécurité des denrées alimentaires					
5.2.2	Communication de la politique relative à la sécurité des denrées alimentaires					
5.3	Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme					
5.3.1	La direction doit s'assurer que les responsabilités et autorités des rôles pertinents sont attribués, communiqués et comprises au sein de l'organisme					

5.3.2	Le responsable de l'équipe chargée de la sécurité des denrées alimentaires doit avoir la responsabilité de : a) - d)			
5.3.3	Tout le personnel doit avoir une responsabilité consistant à rendre compte à une ou des personnes identifiées des problèmes rencontrées avec le SMSDA			
Résumé	:			

ISO 2200	0:2018	Confor	me	Grade	Remarque	N° de la
Clause	Exigence	Oui	Non	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	
6	Planification					
6.1	Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités					
6.1.1	Dans le cadre de la planification de son SMSDA, l'organisme doit tenir compte des enjeux mentionnées en 4.1 et des exigences mentionnées en 4.2 et 4.3 et déterminer les risques et opportunités qu'il est nécessaire de prendre en compte pour : a) – d)					
6.1.2	L'organisme doit planifier : a) – b)					
6.1.3	Les actions mises en œuvre par l'organisme face aux risques et opportunités doivent être Proportionnées à : a) – c)					
6.2	Objectifs du système de management de la sécurité des denrées alimentaires et planification des actions pour les atteindre					
6.2.1	L'organisme doit établir des objectifs pour le SMSDA, aux fonctions et niveaux concernés. Les objectifs du SMSDA doivent : a) – f)					

6.2.2	Lorsque l'organisme planifie la façon dont les objectifs de son SMSDA seront atteints, il doit Déterminer : a) – e)									
6.3	Planification des modifications									
Résumé	Résumé :									
7	Support	,								
7.1	Ressources									
7.1.1	Généralités									
7.1.2	Ressources humaines									
7.1.3	Infrastructure									
7.1.4	Environnement de travail									
7.1.5	Éléments du système de management de la sécurité des denrées alimentaires élaborés en externe									
7.1.6	Maîtrise des processus, produits ou services fournis par des prestataires externes									
7.2	Compétences									
7.3	Sensibilisation									
7.4	Communication									
7.4.1	Généralités									
7.4.2	Communication externe									
7.4.3	Communication interne									
7.5	Informations documentées									
7.5.1	Généralités									
7.5.2	Création et actualisation des informations documentées									
7.5.3	Maîtrise des informations documentées									
7.5.3.1	Les informations documentées exigées par le SMSDA et par le présent document doivent être maîtrisées pour assurer : a) – b)									

7.5.3.2	Pour maîtriser les informations documentées, l'organisme doit mettre en œuvre les activités suivantes, quand elles sont applicables : a) – d)			
Résumé	:			

ISO 2200	0:2018	Conforme		Grade	Remarque	
Clause	Exigence	Oui	Non	Mineur / Majeur / Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC
8	Réalisation des activités opérationnelle	s				
8.1	Planification et maîtrise opérationnelles					
8.2	Programmes prérequis (PRP)					
8.2.1	L'organisme doit établir, mettre en œuvre, maintenir et actualiser un ou des PRP pour faciliter la prévention et/ou réduction des contaminants (y compris les dangers liés à la sécurité des denrées alimentaires) dans les produits, la transformation des produits et l'environnement de travail.					
8.2.2	Le ou les PRP doivent être : a) – d)					
8.2.3	Lors du choix et/ou de l'élaboration du ou des PRP, l'organisme doit veiller à ce que les exigences applicables légales et réglementaires ainsi que celles établies en accord avec le(s) client(s) soient identifiées. Il convient que l'organisme prenne en considération : a) – b)					
8.2.4	Lors de l'élaboration du ou des PRP, l'organisme doit prendre en considération : a) – l)					
8.3	Système de traçabilité					
8.4	Préparation et réponse aux situations d'urgence					
8.4.1	Généralités					

8.4.2	Gestion des situations d'urgence et des incidents			
8.5	Maîtrise des dangers			
8.5.1	Étapes initiales permettant l'analyse des dangers			
8.5.1.1	Généralités			
8.5.1.2	Caractéristiques des matières premières, des ingrédients et des matériaux en contact avec le produit			
8.5.1.3	Caractéristiques des produits finis			
8.5.1.4	Utilisation prévue			
8.5.1.5	Diagrammes de flux et description des processus			
8.5.1.5.1	Élaboration des diagrammes de flux			
8.5.1.5.2	Confirmation sur site des diagrammes de flux			
8.5.1.5.3	Description des processus et de l'environnement des processus			
8.5.2	Analyse des dangers			
8.5.2.1	Généralités			
8.5.2.2	Identification des dangers et détermination des niveaux acceptables			
8.5.2.2.1	L'organisme doit identifier et documenter tous les dangers liés à la sécurité des denrées alimentaires raisonnablement prévisibles en relation avec le type de produit, le type de processus et l'environnement du processus. L'identification doit être fondée sur les éléments suivants : a) – e)			
8.5.2.2.2	L'organisme doit identifier la ou les étapes (par exemple réception des matières premières, transformation, distribution et livraison) auxquelles chaque danger lié à la sécurité des denrées alimentaires peut être présent, être introduit, augmenter ou persister. Lors de l'identification des dangers, l'organisme doit prendre en compte : a) – c)			
8.5.2.2.3	L'organisme doit déterminer le niveau acceptable dans le produit fini de chacun des dangers identifiés en lien			

	avec la sécurité des denrées alimentaires, chaque fois que cela est possible. Lors de la détermination des niveaux acceptables, l'organisme doit : a) – c)			
8.5.2.3	Évaluation des dangers			
8.5.2.4	Sélection et classement de la ou des mesures de maîtrise			
8.5.2.4.1	Sur la base de l'évaluation des dangers, l'organisme doit sélectionner une mesure de maîtrise ou une combinaison de mesures de maîtrise appropriée permettant de prévenir ou de réduire aux niveaux acceptables définis les dangers identifiés comme significatifs pour la sécurité des denrées alimentaires.			
8.5.2.4.2	En outre, pour chaque mesure de maîtrise, l'approche systématique doit inclure une évaluation de la faisabilité de : a) – c)			
8.5.3	Validation de la ou des mesures de maîtrise et des combinaisons de mesures de maîtrise			
8.5.4	Plan de maîtrise des dangers (plan HACCP/PRPO)			
8.5.4.1	Généralités			
8.5.4.2	Détermination des limites critiques et des critères d'action			
8.5.4.3	Systèmes de surveillance au niveau des CCP et pour les PRPO			
8.5.4.4	Actions entreprises lorsque les limites critiques ou les critères d'action n'ont pas été respectés			
8.5.4.5	Mise en œuvre du plan de maîtrise des dangers			
8.6	Actualisation des informations spécifiant les PRP et le plan de maîtrise des danger			
8.7	Maîtrise des activités de surveillance et de mesure			
8.8	Vérification relative aux PRP et au plan de maîtrise des dangers			
8.8.1	Vérification			

8.8.2	Analyse des résultats des activités de vérification			
8.9	Maîtrise des non-conformités des produits et des processus			
8.9.1	Généralités			
8.9.2	Corrections			
8.9.2.1	L'organisme doit garantir que lorsque les limites critiques au niveau des CCP et/ou les critères d'action pour les PRPO ne sont pas respectés, les produits concernés sont identifiés et maîtrisés en ce qui concerne leur utilisation et leur libération.			
8.9.2.2	Lorsque les limites critiques au niveau des CCP ne sont pas respectées, les produits concernés doivent être identifiés et considérés comme des produits potentiellement dangereux (voir 8.9.4)			
8.9.2.3	Lorsque les critères d'action pour un PRPO ne sont pas respectés, les points suivants doivent être mis en œuvre : a) – c)			
8.9.2.4	Des informations documentées doivent être conservées pour décrire les corrections apportées aux produits et processus non conformes, incluant : a) – c)			
8.9.3	Actions correctives			
8.9.4	Devenir des produits potentiellement dangereux			
8.9.4.1	Généralités			
8.9.4.2	Évaluation pour la libération			
8.9.4.3	Devenir des produits non conformes			
8.9.5	Retrait/rappel			
Résumé :				

ISO 22000:	2018	Confor	me	Grade	Remarque					
Clause	Exigence	Oui	Non	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC				
9	Évaluation des performances									
9.1	Surveillance, mesure, analyse et évaluation									
9.1.1	Généralités									
9.1.2	Analyse et évaluation									
9.2	Audit interne									
9.2.1	L'organisme doit réaliser des audits internes à des intervalles planifiés pour fournir des informations permettant de déterminer si le SMSDA: a) – b)									
9.2.2	L'organisme doit : a) – g)									
9.3	Revue de direction									
9.3.1	Généralités									
9.3.2	Éléments d'entrée de la revue de direction									
9.3.3	Éléments de sortie de la revue de direction									
Résumé :										
10	Amélioration									
10.1	Non-conformité et actions correctives									
10.1.1	Lorsqu'une non-conformité se produit, l'organisme doit : a) – e)									
10.1.2	L'organisme doit conserver des informations documentées comme preuves : a) – b)									
10.2	Amélioration continue									
10.3	Actualisation du système de management de la sécurité des denrées alimentaires									
Résumé :										

ISO/TS 220	002-1: 2009	Conforme			Grade	Remarque					
Clause	Exigence	Oui	Non	N/A	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC				
4	Construction et disposition des bâtiments										
4.1	Exigences générales										
4.2	Environnement										
4.3	Emplacement des établissements										
Résumé :											
5	Disposition des locaux et de l'espace de travail										
5.1	Exigences générales										
5.2	Conception interne, disposition et plans de circulation										
5.3	Structures internes et raccords										
5.4	Emplacement des équipements										
5.5	Installations de laboratoire										
5.6	Locaux temporaires ou mobiles et distributeurs										
5.7	Entreposage des denrées alimentaires, matériaux d'emballage, ingrédients et produits chimiques non alimentaires										
Résumé :											

6	Services généraux : air, eau, énergie						
6.1	Exigences générales						
6.2	Alimentation en eau						
6.3	Produits chimiques pour les chaudières						
6.4	Qualité de l'air et ventilation						
6.5	Air comprimé et autres gaz						
6.6	Éclairage						
Résumé :							
		-		-			
7	Élimination des déchets						
7.1	Exigences générales						
7.2	Conteneurs pour déchets et substances non comestibles ou dangereuses Les conteneurs						
7.3	Gestion et élimination des déchets						
7.4	Écoulements et drainage						
Résumé :							
8	Aptitude, nettoyage et maintenance d	les équip	ements				
8.1	Exigences générales						
8.2	Conception hygiénique						

stephane1kouame@gmail.com

8.3	Surfaces en contact avec le produit								
8.4	Équipements de maîtrise et de surveillance de la température								
8.5	Nettoyage des installations, ustensiles et équipements								
8.6	Maintenance préventive et corrective								
Résumé :	Résumé :								
9	Gestion des produits achetés								
9.1	Exigences générales								
9.2	Sélection et gestion des fournisseurs								
9.3	Exigences relatives aux matériaux entrants (matières premières/ingrédients/ emballages)								
Résumé :	Résumé :								

ISO/TS 22	ISO/TS 22002-1: 2009		onforme	:	Grade	Remarque				
Clause	Exigence	Oui	Non	N/A	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC			
10	Mesures de prévention des transferts de contamination (contaminations croisées)									
10.1	Exigences générales									
10.2	Contaminations microbiologiques									
10.3	Gestion des allergènes									
10.4	Contamination physique									
Résumé :										
11	Nettoyage et désinfection									
11.1	Exigences générales									
11.2	Produits et équipements de nettoyage et de désinfection									
11.3	Programmes de nettoyage et de désinfection									
11.4	Systèmes de nettoyage en place (NEP)									
11.5	Surveillance de l'efficacité des opérations de maintien de l'hygiène									
Résumé :										

12	Maîtrise des nuisibles					
12.1	Exigences générales					
12.2	Programmes de maîtrise des nuisibles					
12.3	Fermeture des accès					
12.4	Refuges pour nuisibles et infestations					
12.5	Surveillance et détection					
12.6	Éradication					
Résumé :						
13	Hygiène des membres du personnel et	installati	ions dest	tinées a	ux employés	
13.1	Exigences générales					
13.2	Installations d'hygiène et toilettes destinées au personnel					
13.3	Cantines et zones de repas identifiées					
13.4	Tenues de travail et vêtements de protection					
13.5	État de santé					
13.6	Maladies et blessures					
13.7	Propreté personnelle					
13.8	Comportement du personnel					
Résumé :						

14	Produits retraités/recyclés								
14.1	Exigences générales								
14.2	Entreposage, identification et traçabilité								
14.3	Utilisation des produits retraités/recyclés								
Résumé :									
15	Procédures de rappel de produits								
15.1	Exigences générales								
15.2	Exigences pour le rappel de produits								
Résumé :	Résumé :								
16	Entreposage								
16.1	Exigences générales								
16.2	Exigences pour l'entreposage								
16.3	Véhicules, convoyeurs et conteneurs								
Résumé :									
17	Informations sur les produits et sensibilisation des consommateurs								
Résumé :									

18	Prévention de l'introduction intentionnelle des dangers dans les denrées alimentaires, biovigilance et bioterrorisme								
18.1	Exigences générales								
18.2	Contrôle des accès								
Résumé :									

FSSC 220	FSSC 22000, Exigences supplémentaires		Conforme	е	Grade	Remarque	
Clause	Exigence	Oui	Non	N/A	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC
2.5.1	Gestion des services et des biens achetés (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
Résumé	:						
2.5.2	Étiquetage des produits et documents imprimés (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
Résumé	:						
2.5.3	Défense alimentaire (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
2.5.3.1	Évaluation de la menace						

2.5.3.2	Plan								
Résumé	Résumé :								
2.5.4	Atténuation de la fraude alimentaire (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)								
2.5.4.1	Evaluation de la vulnérabilité								
2.5.4.2	Plan								
Résumé	:								
2.5.5	Utilisation du logo (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)								
Résumé :									
							l		
2.5.6	Gestion des allergènes (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)								
Résumé	:								
		,		1					
2.5.7	Surveillance de l'environnement (Catégorie BIII, C, I et K de la chaîne alimentaire)								
Résumé	:								

FSSC 22000, Exigences supplémentaires		Conforme			Grade	Remarque	
Clause	Exigence	Oui	Non	N/A	Mineur/ Majeur/ Critique	Si non, précisez les détails de la NC	N° de la NC
2.5.8	Culture de la sécurité des aliments et de la qualité (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
Résumé	•						
2.5.9	Contrôle de la qualité (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
Résumé	:						
2.5.10	Transport, stockage et entreposage (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)			ľ			
Résumé	:						
						·	
2.5.11	Maitrise des dangers et mesures de prévention de la contamination croisée (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)						
Résumé	·	<u></u>					
2.5.12	Vérification des PRP (Catégorie BIII, C, D, G I et K de la chaîne alimentaire)						
Résumé	:						
	·			r			
2.5.13	Conception et développement des produits (Catégorie BIII, C, D, E, F, I et K de la chaîne alimentaire)						
Résumé	:						

2.5.14	Etat de santé (Catégorie D de la chaîne alimentaire)								
Résumé :									
2.5.15	Management des équipements (Toute catégorie de la chaîne alimentaire sauf FII)								
Résumé :									
2.5.16	Pertes et gaspillages alimentaires. (Toute catégorie de la chaîne alimentaire sauf I)								
Résumé :	Résumé :								
2.5.17	Communication (Toute catégorie de la chaîne alimentaire)								
Résumé :	Résumé :								
2.5.18	Exigences relatives aux organisations multi-sites. (Catégorie de la chaîne alimentaire E, F et G)								
2.5.18.1	Fonction centrales								
2.5.18.2	Exigences pour l'audit interne								
Résumé :									